

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani
Responsable communication externe
+33 1 39 42 20 96
+33 6 43 45 79 08



communiqué de presse

Guyancourt, le 9 février 2017

La septoriose et la rouille jaune ne craignent pas le gel !

Faire l'impasse du T1 sur blés présente un risque non négligeable pour le potentiel de rendement

Les conditions climatiques printanières seront déterminantes pour la reprise des maladies foliaires. **Sur 5 ans, dans près de 500 essais, l'impasse de la protection au stade précoce de la culture (T1 au stade 1-2 nœuds du blé), a limité le potentiel de rendement en moyenne de 5,5 q/ha.**

Les contaminations de rouille jaune peuvent se produire entre 2°C et 15°C, avec une hygrométrie minimum de 80%. Sa période d'incubation à 15 °c n'étant que de 13 jours. Quant à la septoriose, la plage de températures pour les contaminations est beaucoup plus grande (2°C à 37°C) avec une période d'incubation qui peut se réduire à 11 jours à 20°C.

Des exemples ont démontré que les conditions climatiques de sortie d'hiver influent fortement sur la reprise et le développement des maladies.

La campagne 2012 a été marquée par de fortes gelées assez tardives (dernière semaine de janvier et première quinzaine de février) à l'image des conditions climatiques connues ces trois dernières semaines.

Mais ces conditions froides tardives n'ont pas pour autant détruit les *inoculi* qui étaient importants à l'automne et en hiver : avec la remontée des températures et le retour des pluies, l'année 2012 a été une des années les plus importantes en termes de nuisibilités des maladies foliaires : 24,4 q/ha (source 100 essais Syngenta).

A contrario, l'hiver 2015-2016 a été exceptionnellement doux avec des risques maladies très élevés en février, mais les conditions plus fraîches des mois de mars et avril ont limité le développement des maladies. C'est à partir des remontées des températures suivies de précipitations incessantes que les maladies, la septoriose notamment, se sont fortement développées.

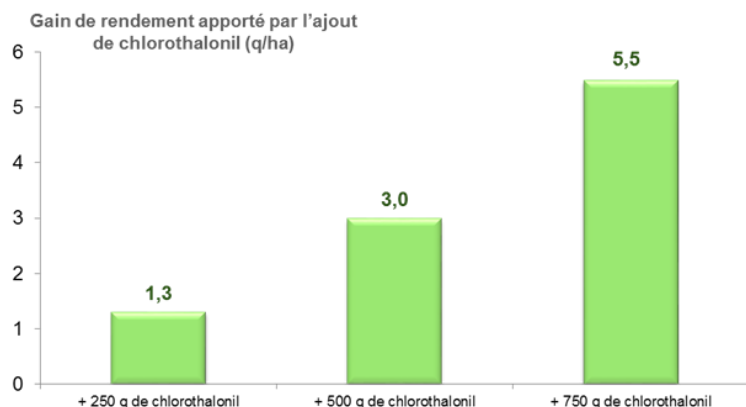
De nombreux modèles de déclenchement existent pour le 1^{er} traitement, souvent basés sur le risque septoriose, mais prenant peu en compte la rouille jaune. Cette maladie est moins généralisée, mais potentiellement beaucoup plus dommageable.

Dans 53 essais Syngenta depuis 2013, la nuisibilité moyenne de cette maladie atteint 37,6 q/ha (contre 22,3 q/ha en moyenne pour la septoriose), et peut atteindre 100 % de la récolte dans des cas extrêmes.

C'est pourquoi, le fongicide choisi au T1 doit être efficace sur septoriose et rouille jaune, et intégrer du chlorothalonil pour gérer efficacité et résistances septoriose. Il doit être appliqué en préventif à dose efficace, les doses de T1 étant à la baisse malgré la progression des résistances.

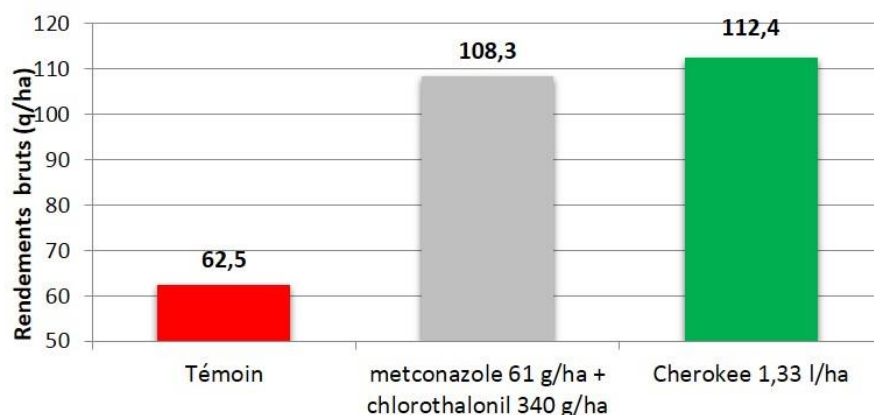
Bénéfice rendement apporté par l'association du chlorothalonil à des triazoles

Intégrer 250 à 750 g de chlorothalonil en association à des triazoles au T1 dans un programme rapporte 1,3 à 5,5 q/ha (source : 10 essais Syngenta 2015-2016)



CHEROKEE®, une solution efficace sur rouilles et septoriose

Constitué de 2 triazoles et de chlorothalonil, Cherokee permet de gérer septoriose (efficacité et résistance) ainsi que la rouille jaune.



Dans ces 4 essais 2014-2016 à forte infestation rouille jaune, ce sont plus de 4 q/ha de bénéfice rendement apportés par Cherokee comparé à une autre association Triazole + chlorothalonil.

En l'absence de certitudes sur la campagne 2017 à venir, il apparaît donc plus raisonnable pour les agriculteurs de disposer de solutions efficaces contre ces 2 maladies pour, le cas échéant, intervenir au bon moment.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons

à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels
Définitions des résistances disponibles sur <https://www.syngenta.fr/cultures/cereales/dossier-pfr/videos-pfr>

Mentions légales

METCONAZOLE : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Toxicité pour la reproduction, catégorie 2(d) - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

CHLOROTHALONIL* : sensibilisation cutanée, catégorie 1. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 2. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3. Cancérogénicité, catégorie 2. Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1. Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. **Dangereux**. Respecter les précautions d'emploi.

CHEROKEE® - AMM N° 2110177 - Composition : 375 g/l chlorothalonil * + 50 g/l cyproconazole * + 62.5 g/l propiconazole * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe1 Dans le cas d'applications multiples, ne pas appliquer à une dose annuelle totale supérieure à 1250 g/ha, sans dépasser 500 g/ha pour une application aux stades BBCH 31-39 et 750 g/ha pour une application à partir du stade BBCH 39. Spe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation CHEROKEE ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 750 g/ha dans le cas d'une application unique. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

